MAIRIE LÈGE CAP FERRET

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 033-213302367-20260126-PM_20_2026-AR

**PM N°20/2026**

# ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Ville de LEGE-CAP FERRET,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants, L 2213-1 et suivants ;

**Considérant** les prévisions météorologiques annoncées ;

**Considérant** l'état physique du terrain ;

**Considérant** la nécessité de fermer le terrain A du stade Louis Goubet, village de Lège ;

## ARRETE

**Article 1er :** Le terrain A du stade Louis Goubet sera fermé du :

**Lundi 26 janvier 2026 à 08h00 au lundi 2 février 2026 à 08h00**

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services de la Ville de LEGE-CAP FERRET, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie d'Arès-Lège-Cap Ferret, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville, et tous les agents placés sous leur autorité, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3 :** L'ampliation du présent arrêté sera adressée :
Monsieur le président USLCF Football, Ligue de Football Nouvelle d'Aquitaine, District Gironde, Pompiers.

Fait à LEGE-CAP FERRET, le 26 JAN. 2026

Pour le Maire, par délégation,
Le Directeur Général des Services,

MAIRIE DE LÈGE-CAP FERRET 33950

**Bruno BIEDER**

*DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.*

79, avenue de la Mairie
33950 Lège – Cap Ferret
Tél.: 05 56 03 84 00
Fax : 05 56 60 32 32
www.ville-lege-capferret.fr
secretariat@legecapferret.fr